

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/08/2024 - 112587 - 2020 B 07750 - 877 534 024 - AB

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

16 AOUT 2024

Sous le N° :

112587

AB

Société par actions simplifiée

Au capital de 2 500,00 Euros

Siège social : 126 RUE LAMARCK 75018 PARIS

Enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 877 534 024

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30/06/2023

Le Trente Juin de l'an Deux Mille Vingt Trois, les associés de la société **AB** société par actions simplifiée au capital de 2 500,00 Euros se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Sont présents ou représentés :

- **Mme. Anouche MEDJANIAN**, propriétaire de 240 actions, soit 96% du capital ;
- **M. Armen KALANTAROV**, propriétaire de 10 actions, soit 4% du capital.

Total des parts présents ou représentés : 250 actions sur les 250 actions composant le capital social.

Conformément aux statuts, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Mme. Anouche MEDJANIAN préside la séance, avec l'accord des associés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le dossier juridique de la société ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Les comptes annuels 2022.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- L'affectation du résultat de cet exercice.
- La constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.
- Les pouvoirs en vue des formalités.

K. B.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont présentés et arrêtés, et se soldant par une perte de 175 Euros, comme il approuve toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SECONDE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31/12/2022 qui s'élève à 175 Euros au compte Report à nouveau :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des associés déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dé tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

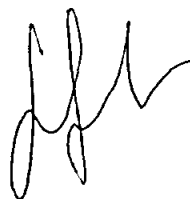
Fait à Paris, le 30/06/2023

SIGNATURES :

Mme. Anouche MEDJANIAN



M. Armen KALANTAROV



K.A.

AB
Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 15/05/2023

K.A.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGF-P N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 • 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB - STREN : 877534024										Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 12														
										Exercice N clos le 31/12/2022				
ACTIF										Net 3				
										Brut 1				
										Amortissements-Provisions 2				
										Net 3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	45 000	012		45 000
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016		
	Immobilisations corporelles									028	34 377	030	22 992	11 385
	Immobilisations financières (1)									040	4 316	042		4 316
	TOTAL I (5)									044	83 693	048	22 992	60 701
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050	1 110	052		1 110
	Stocks marchandises									060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	174	070		174
	Créances autres (3)									072	1 675	074		1 675
	Valeurs mobilières de placement									080		082		
	Disponibilités									084	4 684	086		4 684
	Charges constatées d'avance									092	1 304	094		1 304
	TOTAL II									096	8 947	098		8 947
	TOTAL GENERAL (I + II)									110	92 640	112	22 992	69 648
PASSIF												Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel											120	2 500	
	Ecart de réévaluation											124		
	Réserve légale											126		
	Réserves réglementées											130		
	Autres réserves (di réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131		132		
	Report à nouveau											134	-65 628	
	Résultat de l'exercice											136	-175	
	Subventions d'investissement											137		
	Provisions réglementées											140		
	TOTAL I											142	-63 303	
Provisions pour risques et charges											TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées											156	44 990	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											164		
	Fournisseurs et comptes rattachés											166	14 285	
	Autres dettes (di cptes courants d'associés de l'exercice N									169	45 252	172	73 676	
	Produits constatés d'avance											174		
TOTAL III											176	132 952		
TOTAL GENERAL (I + II + III)												180	69 648	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	385						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184							

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
AMENDES	618
ACHATS	218
SERVICES EXTERNES	374
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 399

K.P.

Annexes

Préambule	20
Principes et méthodes comptables	21
Informations complémentaires	23

K.R.

Préambule

L'exercice fiscal clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 69 648,46 €.

Le résultat net comptable est une perte de 175,49 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

K.A.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

• Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial	45 000,00			45 000,00
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	33 992,00	385,00		34 377,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres	4 316,00			4 316,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaque

• Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	15 075,00	7 917,00		22 992,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 316,00			4 316,00
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	174,00	174,00		
Personnel et comptes rattachés	1 386,00	1 386,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	241,00	241,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	48,00	48,00		
Charges constatées d'avance	1 304,00	1 304,00		
TOTAL	7 469,00	3 153,00		4 316,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				